

07 - Techniques de taille de vigne non mutilantes

Objectifs pédagogiques

Comprendre le rôle de la taille dès la formation du cep,
Comprendre les mécanismes de la taille aggravants les dépérissements des vignes,
Améliorer la taille pour respecter les flux de sève et limiter les maladies du bois,
Appréhender l'impact de ces nouvelles pratiques et les conditions de mise en oeuvre sur l'exploitation.

Public

Viticulteurs + salariés entreprise viticole

Contenu

Les principes de taille, impact de la taille sur la présence de bois mort dans le cep.

Les gestes pour respecter les flux de sève et limiter les maladies du bois, sur les différents cépages et types de taille.

Identification des maladies du bois.

Mise en pratique chez un viticulteur : diagnostic d'impact des maladies du bois, mise en pratique de tailles peu mutilante sur différents cépages et type de taille.

Méthodes et pré-requis

Apports, pratique sur le terrain, échanges et partage d'expériences

Date limite d'inscription : 14/11/2017

Une attestation de fin de formation vous sera adressée à l'issue de la formation.

Durée

1.0 Jour(s)

Date(s) et horaires

28/11/17 9:00 - 17:00

Lieu de formation

Sud Ardèche

Participation

Ayant-droit VIVEA :14.00 €

Publics hors VIVEA : 175.00 €

Autres publics : 210.00 €

Caution

105.00€, validant votre inscription et restituée à l'issue de la formation (voir conditions générales)

Responsable de stage

Maud Bonnefoux

Intervenant(s)

ETIENNE
PITON,
STAVAC

Contact

Isabelle Houle

+33 (0)4 75 20 28 00

Extrait des **CONDITIONS GENERALES DE FORMATION**

Public ayants droits Vivea (« éligibles Vivea ») :

Tous Chefs d'exploitation agricole, entrepreneurs du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise agricole, aides familiaux ou cotisants de solidarités, à jour de ses cotisations annuelles VIVEA (contribution formation collectée par la MSA), personnes engagées dans un parcours à l'installation et/ou un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP).

Public agricoles non ayants droits VIVEA : (NON éligible VIVEA, autres statuts) :

Public agricole n'ayant pas accès aux fonds VIVEA : salarié agricoles FAFSEA (*), agriculteur retraité, agriculteur non à jour de ses cotisations MSA, conjoint(es), particulier non pris en charge, etc...

*Les salariés d'exploitation peuvent contacter le FAFSEA : www.fafsea.com, nous contacter pour plus d'infos (devis...) au 04 75 20 28 28.

Autres publics : public pris en charge par un autre OPCA, pole-emploi... nous contacter pour plus d'infos (devis...) au 04 75 20 28 28.

Les repas, frais de déplacement et fournitures ou matières premières ne sont pas compris dans le prix du stage.

Modalités d'inscription et d'annulation de stage

Si cette session vous intéresse, nous vous invitons à nous retourner le bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement (et du chèque de caution pour les ayants droits vivea). Le stage ne sera maintenu que si nous avons un nombre de stagiaires suffisant. En cas d'inscriptions nombreuses, les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles par ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions complets avec les chèques de frais d'inscription et de caution. Pour vous confirmer votre inscription, vous recevrez un courrier de convocation quelques jours avant le démarrage du stage avec le programme détaillé de la formation.

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler un stage au plus tard 48H avant le début de celui-ci. Dans ce cas, la Chambre d'Agriculture s'engage à prévenir immédiatement chaque participant et à lui proposer une inscription prioritaire sur une prochaine session de formation concernée.

De même, la Chambre d'Agriculture se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'une ou plusieurs des séances en cas d'intempéries, d'absence de l'animateur ou de l'intervenant. Elle en informera les stagiaires au moins 48H à l'avance, sauf cas de force majeure.

Modalités d'évaluation et de sanction des formations

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation. Si vous êtes imposé au bénéfice réel, ce document vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt.

Pour ses formations, la Chambre d'agriculture reçoit le soutien de :

Bulletin d'inscription valant
CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais (Article L. 6353-3 du code du travail).

A renvoyer avant le 14/11/2017 à la Chambre d'agriculture d'Ardèche, 4 AVENUE DE L EUROPE UNIE 07000 PRIVAS, à l'attention de Isabelle Houle

Je soussigné (e): Madame Monsieur

Nom, prénom* _____

Adresse complète* _____

CP* _____ COMMUNE* _____

Date et lieu de naissance _____

Tél* _____ E-mail* _____

*Coordonnées transmises aux autres inscrits pour faciliter un éventuel co-voiturage

Statut actuel :

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Agriculteur-trice | <input type="checkbox"/> Aide familial-e MSA | <input type="checkbox"/> Cotisant-e solidaire MSA |
| <input type="checkbox"/> Conjoint-e collaborateur-trice | <input type="checkbox"/> Salarié(e) agricole. Précisez fonds de formation : | |
| <input type="checkbox"/> En parcours installation (Attestation Point Accueil installation) | <input type="checkbox"/> Autre à préciser..... | |

M'inscrits à la formation intitulée : 07 - Techniques de taille de vigne non mutilantes

Date du stage : 28/11/2017 au 28/11/2017

Durée : 1.0 jour(s)

Lieu : Sud Ardèche

Personne contact : Maud Bonnefoux Responsable du stage.

Formation organisée par la Chambre d'agriculture d'Ardèche, 4 AVENUE DE L EUROPE UNIE 07000 PRIVAS. Numéro de déclaration d'activité : 8207P000807 à la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci-contre. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

1. Dispositions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs et je joins au contrat un chèque libellé à l'ordre de « l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture d'Ardèche » d'un montant de :

- 14.0 € si je suis **ayant droit Vivea** (Chef d'exploitation, aide familial selon statut MSA, cotisant solidaire actif, conjoint collaborateur selon statut MSA, inscrit au PAI +). 105.0 € de **caution** (par chèque) pour valider mon inscription (cf modalités financières). Je note que mon chèque de caution me sera restitué si je suis effectivement pris en charge par VIVEA
- 175 € si je suis public agricole non éligible vivea (salariés agricoles, publics agricoles non pris en charge)
- 210 € pour les autres publics

Un courrier de confirmation du stage vous sera adressé quelques jours avant la formation, avec le programme détaillé.

2. Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), le présent contrat est résilié selon les conditions financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, aucune pénalité ne sera appliquée. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure, le chèque sera encaissé par la Chambre d'agriculture d'Ardèche.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 8 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de rétractation reçue plus de 8 jours avant le début de la formation, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque sera encaissé par la Chambre d'agriculture d'Ardèche.

4. Clauses particulières

Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Droit à l'image : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de formation du groupe Chambre d'agriculture (rayer cette mention en cas de refus).

5. Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Privas sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à _____, le _____

Le stagiaire (Nom Prénom)

Pour le Président de la Chambre d'agriculture d'Ardèche

et par délégation, Vincent Quenault, Directeur

Signature

(Signature et cachet)



VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes.

Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

1) Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

Non

Oui - laquelle et quand ? _____

2) Souhaitez-vous aborder des points précis sur les thèmes suivants ? Précisez :

3) Vous avez des remarques, des questions :

